



## **Ni vidéo, ni médaille, la reconnaissance doit être concrète**

Les médecins, infirmiers, les assistants sociaux, n'ont pas déserté :

- ni avant le confinement : à côté de leurs missions habituelles, les personnels de santé ont commencé à diffuser les messages de prévention par rapport au Covid
- ni pendant le confinement: où ils ont gardé, chacun avec leur spécificité, les liens avec les établissements scolaires, les familles, les élèves, les partenaires, dans leur cadre de leurs missions
- ni dans le temps du déconfinement: malgré les conditions de retour des élèves imposées par le ministère (protocole, absence de dépistage...) qui rendent l'exercice de nos missions respectives très difficile, complexe voire impossible parfois.

Le ministère a semblé les oublier... aucun cadrage, aucune consigne, pendant 2 mois...

Et puis, comme retrouvant la mémoire, notre ministre, M. Blanquer, s'est adressé récemment aux personnels médico sociaux par vidéo, leur tressant des couronnes et promettant des médailles. Et nous devrions nous en contenter ?

Il y a quelques mois, il était question d'un transfert des médecins et infirmiers scolaires aux collectivités territoriales et aujourd'hui, ils sont indispensables à la nation et les chefs d'établissements et directeurs d'écoles doivent s'appuyer sur-leurs compétences et expertise. Où est la cohérence ?

Qu'attendent vraiment les personnels de leur ministre ?

- Des moyens de protection : or ces masques, qui ont tardé à arriver, en tissu, dont nous savons qu'ils sont inefficaces si la distanciation sociale n'est pas possible. D'ailleurs ils portent l'inscription " non indiqués pour les personnels soignants" : nous soignants, travailleurs sociaux, de par nos fonctions, comme nos collègues enseignants du premier degré, nous ne pourrions observer cette distanciation et pourtant notre employeur ne nous procure aucun matériel de protection adapté !!! Nous réclamons des masques FFP2 (les seuls reconnus par le Code du Travail)) pour tous, et des blouses, sur blouses, charlottes, gants pour les soins...
- Des tests sérologiques comme pour les autres soignants

- Un cadrage national (les fiches de la DGRH précisant ce qui est attendu des personnels psycho-santé et sociaux sont parues le 7 et 14 Mai, quelques jours avant l'ouverture des écoles et des collèges !) Or nous sont imposés des protocoles locaux. À chaque établissement ses règles, son organisation. C'est la territorialisation et dislocation de notre statut et de nos missions. Pire, le ministre voudrait que les personnels de santé soient garants de la sécurité d'un établissement. Pour cela, il existe des commissions de sécurité. Les personnels de santé ne peuvent pas et ne doivent pas garantir ou donner l'impression qu'un enfant ou un personnel est plus en sécurité dans un établissement scolaire que chez lui. Ils ne doivent pas servir d'alibi au gouvernement pour se dédouaner de ses responsabilités.
- Une véritable politique de santé publique, avec des créations de postes : cela nécessite de rétablir tous les postes supprimés dans les RASED, les services sociaux, de créer massivement des postes dans le 1er degré pour un véritable service social dans le 1er degré, de consacrer des postes médico sociaux à temps plein dans tous les établissements REP et REP+, de créer des postes de médecins et d'infirmiers. Au regard des effets de la crise sanitaire qui s'observent d'ores et déjà (augmentation de la précarité, chômage, sous-alimentation des enfants...) la présence forte de ces personnels devient encore plus indispensable
- Une revalorisation des carrières et le déblocage du point d'indice. Pour pérenniser ses personnels et recruter, le Ministère doit revaloriser les carrières au risque sinon de voir les services s'éteindre par eux-mêmes comme c'est le cas pour la médecine scolaire. Il faut titulariser urgemment les contractuels dont le traitement et l'absence d'IFSE les précarise grandement.
- Une reconnaissance en maladie professionnelle de toutes, tous, en particulier les personnels contaminés quand ils sont allés aider en appui !
- Le retrait de l'ordonnance sur les congés

*Montreuil, le 25 mai 2020*